



campagne 2015

OPEN

travaux achevés en 2014

Observatoire Permanent de
l'amélioration ENergétique du logement



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : ADEME

Rédacteurs : TNS Sofres et Energies Demain

Création graphique : Feedback Conseil - Nice

Brochure réf. 8679

ISBN : 979-10-297-0289-1

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, mai 2016

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L. 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L. 122-10 à L. 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.



Sommaire

■ Préambule	PAGE 04
■ Aide à la lecture / Mémo	PAGE 05
■ Les chiffres clés de la campagne 2015	PAGE 06

Partie 1 - Photographie du secteur de la rénovation énergétique

■ Les fenêtres : le poste de travaux le plus fréquent dans les chantiers de rénovation	PAGE 08
■ Un budget plus conséquent pour les rénovations performantes ou très performantes	PAGE 10
■ L'activité des professionnels de la rénovation énergétique (artisans et revendeurs)	PAGE 11
■ Une assez bonne connaissance des aides financières à la réalisation de travaux énergétiques par les professionnels	PAGE 12
■ Le recours aux professionnels est de mise pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique	PAGE 13
■ Les ménages sont globalement satisfaits des professionnels intervenus sur les travaux de leur logement	PAGE 15

Partie 2 - Le passage à l'acte en matière de rénovation énergétique

■ Profil des ménages ayant réalisé des travaux de rénovation entre 2012 et 2014	PAGE 16
■ Un niveau de rénovation énergétique lié avant tout au type de logement et au statut d'occupation des ménages	PAGE 17
■ Améliorer le confort thermique du logement : la motivation première d'une rénovation performante ou très performante	PAGE 19
■ Les raisons financières : un obstacle majeur à la poursuite des travaux de maîtrise de l'énergie	PAGE 20
■ Guichets d'informations et DPE : des dispositifs qui jouent leur rôle d'incitation à la rénovation	PAGE 21
■ Un ménage sur cinq ayant réalisé des travaux de rénovation les a financés par un emprunt	PAGE 22
■ Des aides publiques plutôt bien connues des ménages	PAGE 23
■ Les aides accordées allègent la facture travaux des ménages de 17 %	PAGE 24
■ Annexe - Méthodologie	PAGE 26





Préambule

La France s'est engagée au cours des dernières années à la réduction de ses consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre (GES)¹. Un certain nombre d'objectifs de réduction de ces consommations et émissions a ainsi été acté pour les différents secteurs d'activités consommateurs d'énergie en France. Le secteur du bâtiment étant le plus gros contributeur national, il constitue naturellement un axe d'actions prioritaire. Au sein de celui-ci, la rénovation énergétique des logements est identifiée depuis longtemps comme un des piliers de la transition énergétique et un gisement de bénéfices environnementaux, économiques et sociaux.

Pour accélérer le rythme des rénovations énergétiques engagées en France, plusieurs objectifs et programmes spécifiques ont été mis en place :

• **Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)**, lancé le 21 mars 2013, fixe comme objectif annuel la rénovation de 500 000 logements à l'horizon 2017. Ce chiffre se découpe en 380 000 logements privés et 120 000 logements sociaux. En 2014, les organismes HLM ont réalisé plus de 105 000 rénovations de logements sociaux entraînant un changement de classe énergétique pour les deux tiers d'entre eux (saut de deux classes énergétiques correspondant aux exigences de l'éco-prêt Logement social).

Le PREH a permis la mise en place d'un guichet unique national via un site internet et un numéro azur gratuit

(0808 800 700)² ainsi que la création d'un réseau local de proximité constitué de Points Rénovation Info Service (PRIS) délivrant des informations et des conseils neutres, gratuits et indépendants.

• **La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TEPCV)** reprend ces objectifs et les inscrit dans une perspective de long terme. Ainsi, la stratégie nationale bas carbone prise en application de cette loi fixe les objectifs de contribution du secteur du bâtiment : par rapport à 2013, l'objectif dans le scénario de référence est de parvenir à baisser les émissions de GES de 38 % en 2023, de 54 % à l'horizon du troisième budget carbone (2028), jusqu'à atteindre au moins 87 % à l'horizon 2050.

La loi TEPCV a également significativement renforcé les objectifs, outils et moyens relatifs à la rénovation énergétique du parc de logements. En particulier, elle réaffirme l'objectif de 500 000 rénovations énergétiques par an à partir de 2017 (art. 3) et précise que :

• Avant 2025, tous les bâtiments privés résidentiels dont la consommation en énergie primaire est supérieure à 330 kWhep/m²/an doivent avoir fait l'objet d'une rénovation énergétique (art. 5) ;

• A l'horizon 2050, l'ensemble du parc immobilier devra être rénové en fonction des normes «Bâtiment Basse Consommation» (BBC) ou assimilées (art. 1) ;

Enfin, la loi TEPCV consacre également les plateformes territoriales de la rénovation énergétique (PTRE) dans leur rôle de maître d'œuvre du service public de la performance énergétique (art. 22).

Ces mesures et programmes doivent pouvoir être suivis et évalués afin de modifier, si besoin était, les dispositifs mis en place. C'est dans cette optique que, depuis 2006, l'ADEME s'appuie sur l'Observatoire Permanent de l'amélioration Énergétique du logement (OPEN), outil d'observation national qui permet d'évaluer le nombre et le type de rénovations énergétiques ainsi que l'effet de levier de diverses politiques publiques.

AVERTISSEMENT

▶ En 2015, l'ADEME a confié à 'Energies Demain - TNS Sofres' le soin de renouveler et de faire évoluer OPEN afin qu'il soit davantage en phase avec les critères d'éligibilité des aides publiques, tout en devenant plus compréhensible et lisible d'un point de vue technique.

▶ Ces changements d'approche (nouveaux questionnaires, nouvelle classification...) conduisent inévitablement à une rupture d'historique, rendant souvent impossible la comparaison aux enquêtes précédentes (voir annexe méthodologique p. 23).

¹ Paquet énergie climat européen de 2008 et loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite « Grenelle 1 »

² <http://renovation-info-service.gouv.fr/> - Le 0808 800 700 était anciennement le 0810 140 240



Aide à la lecture - Mémo

- Toutes les dépenses indiquées sont TTC (Toutes Taxes Comprises).
- La cible OPEN couvre le logement privé (maison individuelle et partie privative des appartements) de Métropole uniquement.
- Sauf mention contraire, les travaux décrits sont ceux réalisés entre 2012 et 2014, et toutes les rénovations décrites sont celles achevées en 2014.

Les travaux effectués par les ménages sont classés ci-après en trois grandes catégories (cf. annexe méthodologique p.23) :

LE GESTE

Il correspond à l'action menée sur un élément particulier du logement (par ex. la rénovation d'une partie ou de la totalité de la toiture avec isolation).

LE POSTE

Il s'agit du regroupement d'un ou de plusieurs gestes à l'échelle du logement.

Cinq postes de travaux principaux ont été définis :

- **Chauffage** : le remplacement d'un système de chauffage
- **Eau Chaude Sanitaire** : le changement du système de production d'Eau Chaude Sanitaire
- **Fenêtres** : le remplacement de fenêtres
- **Murs** : les travaux sur les murs donnant sur l'extérieur
- **Toiture / combles** : les travaux sur toitures ou combles

Au sein de ces postes, les gestes effectués ont été classés en trois niveaux :

- **Faible** : le geste mené n'a pas ou peu d'impact énergétique
- **Moyen** : l'efficacité énergétique du geste a été prise en compte dans les travaux
- **Performant** : le geste effectué est théoriquement compatible avec les niveaux requis pour les critères d'obtention des aides 2014³

LA RÉNOVATION

C'est le regroupement d'un ou de plusieurs postes à l'échelle du logement traités sur les 3 dernières années (2012-2013-2014).

Une classification des rénovations a été établie sur quatre niveaux :



Logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique **faible** - seulement des gestes de niveau faible, et/ou seulement des travaux dits «complémentaires» : installation ou changement du système de ventilation, d'un système de régulation, de volets, de portes, travaux sur planchers, calorifugeage ou remplacement des émetteurs de chaleur



Logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique **moyenne** - au moins un geste de niveau moyen ou performant mais moins de 2 gestes performants



Logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique **performante** - deux gestes performants parmi les 5 postes. Les trois autres postes sont soit sans action, soit de niveau faible



Logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique **très performante** - au moins deux gestes performants et au moins un geste moyen sur l'un des trois postes restants



Logements ayant fait l'objet d'une rénovation énergétique **performante ou très performante**



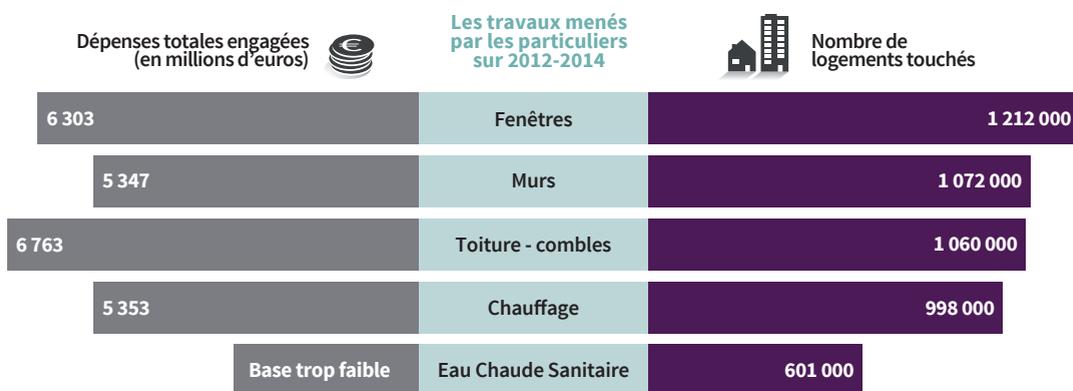
Logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation, quel que soit le niveau de performance de cette rénovation





Les chiffres clés de la campagne 2015

- Plus de **3,5 millions de rénovations de logements** ont été achevées en 2014, dont **288 000 rénovations performantes ou très performantes**.
- Ces rénovations représentent une dépense totale de près de **35 milliards d'euros** (tous types de travaux confondus, et quel que soit le niveau de performance de la rénovation).
- La dépense moyenne par ménage s'élève à près de **10 000 €**, mais les aides financières ont permis de diminuer la facture des travaux de rénovation des ménages de **17 %** en moyenne (soit d'environ 1 700 €).
- Ce sont les travaux sur les **fenêtres** qui touchent le plus de logements, mais les travaux sur **la toiture et/ou les combles** qui génèrent **la dépense totale la plus importante**.



Soit **23 766 millions d'euros** au total pour les 4 premiers postes

NB : Un même logement ayant pu faire l'objet de travaux sur différents postes, il n'est pas pertinent d'afficher ici une somme des logements touchés

Dépense moyenne

9 978 €

1 326 répondants

Montant moyen de l'aide reçue ou déduite des factures

1 702 €

267 répondants - Non réponse : 49 %

Reste à charge par ménage

8 276 €

En moyenne, les aides permettent de diminuer de **17%** les dépenses des ménages

Estimations sur la base des déclarations de dépenses, **tous travaux confondus** (y compris les travaux dits «complémentaires»), que les ménages se soient référés à leurs factures ou non.

Nombre et niveau des rénovations effectuées par les particuliers, achevées en 2014



Coût moyen d'une rénovation achevée en 2014



Dépenses totales pour les rénovations achevées en 2014 (en euros)





Les fenêtres : le poste de travaux le plus fréquent dans les chantiers de rénovation



Les travaux sur les fenêtres constituent les actions les plus répandues : 1 212 000 logements ont été rénovés dans ce sens, occasionnant une dépense moyenne de 5 200 €. Mais seul un tiers des gestes peut être qualifié de performant, la majorité tombant dans la catégorie moyenne.

Viennent ensuite les travaux sur les murs, menés dans 1 072 000 logements, pour un coût moyen approchant les 5 000 €. C'est sur ce poste qu'on dénombre le moins de gestes performants (17 %), et la forte majorité des gestes (58 %) ont un niveau de performance faible. Autrement dit, les travaux de

réaménagement intérieur ou d'entretien des façades ne sont que trop rarement accompagnés par de l'isolation thermique intérieure ou extérieure.

Des travaux de toiture et/ou des combles ont concerné 1 060 000 logements, pour une dépense moyenne d'environ 6 400 €. Ces travaux sont ceux qui occasionnent le plus grand nombre de gestes performants (47 %).

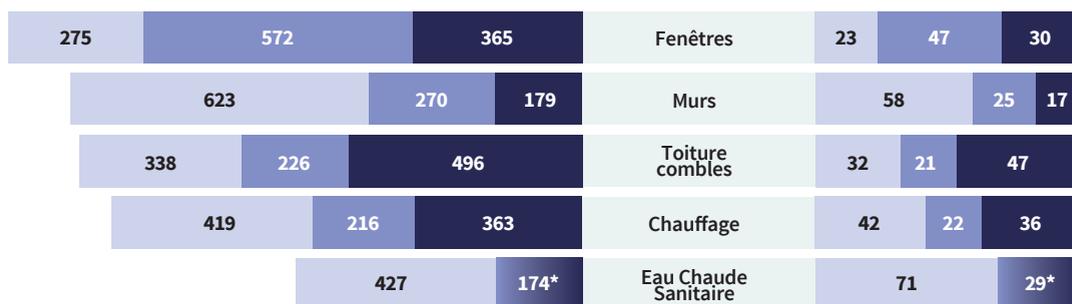
Des travaux sur les systèmes de chauffage ont été conduits dans près d'un million de logements, pour un coût moyen d'environ 5 400 €. Ce

poste est le second en termes de gestes performants générés (36 %).

Enfin, les interventions sur les systèmes d'eau chaude sanitaire ont concerné 601 000 logements, dont les trois quarts avec un niveau de performance faible (les bases trop faibles sur les dépenses ne permettent pas d'extrapoler celles-ci pour ce poste de travaux).

Nombre de logements par niveau de performance (en milliers de logements)

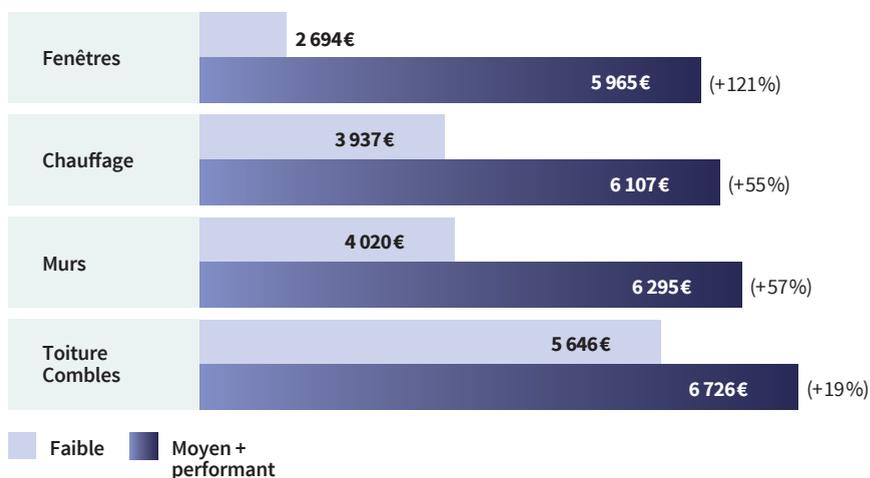
Répartition par niveau (en %)



■ Faible
 ■ Moyen
 ■ Performant

* Poste Eau Chaude Sanitaire : somme des gestes moyens et performants (bases trop faibles pour les afficher séparément)

Dépense moyenne par poste selon le niveau de performance



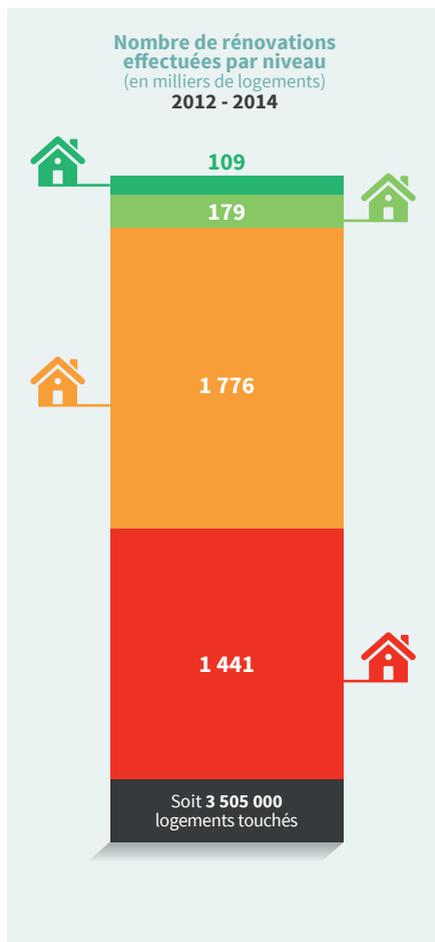
Poste Eau Chaude Sanitaire : bases trop faibles

(+ x %) : différentiel de dépense entre niveau faible et niveau moyen + performant

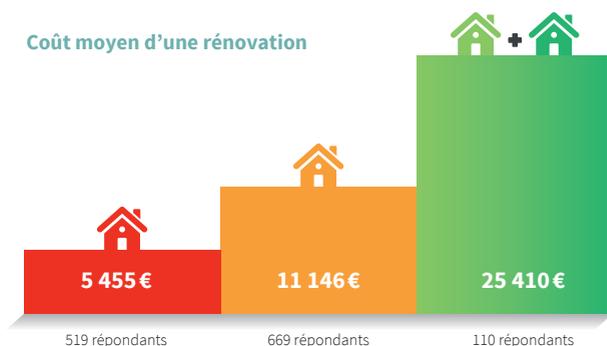




Un budget plus conséquent pour les rénovations performantes ou très performantes

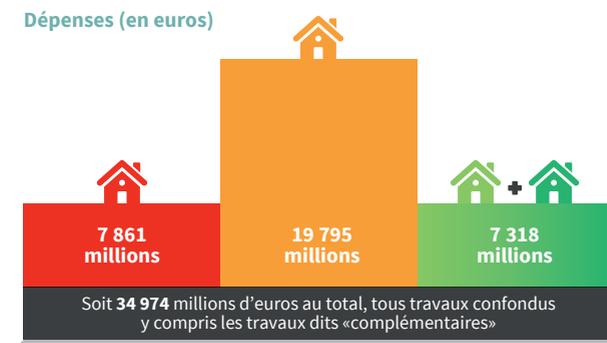


Coût moyen d'une rénovation



On observe que les rénovations performantes ou très performantes s'avèrent près de cinq fois plus onéreuses que les rénovations faibles. Un coût qui s'explique à la fois par un nombre de gestes plus important et de meilleure qualité, par le recours plus fréquent à des professionnels pour mener ce type de rénovation (comme indiqué plus loin), et par le coût des matériaux et équipements plus élevé.

Dépenses (en euros)



Bien que cinq fois moins fréquentes que les rénovations faibles, les rénovations performantes ou très performantes génèrent au final un chiffre d'affaires presque équivalent.



L'activité des professionnels de la rénovation énergétique (artisans et revendeurs)

(Résultats issus de l'enquête offre)

Note :

En raison des taux de non-réponse observés sur les CA globaux des professionnels (taux de non-réponse de 27 % pour les artisans et de 29 % pour les revendeurs), les résultats ci-après ne sauraient être considérés comme tout à fait représentatifs et exhaustifs de la profession.

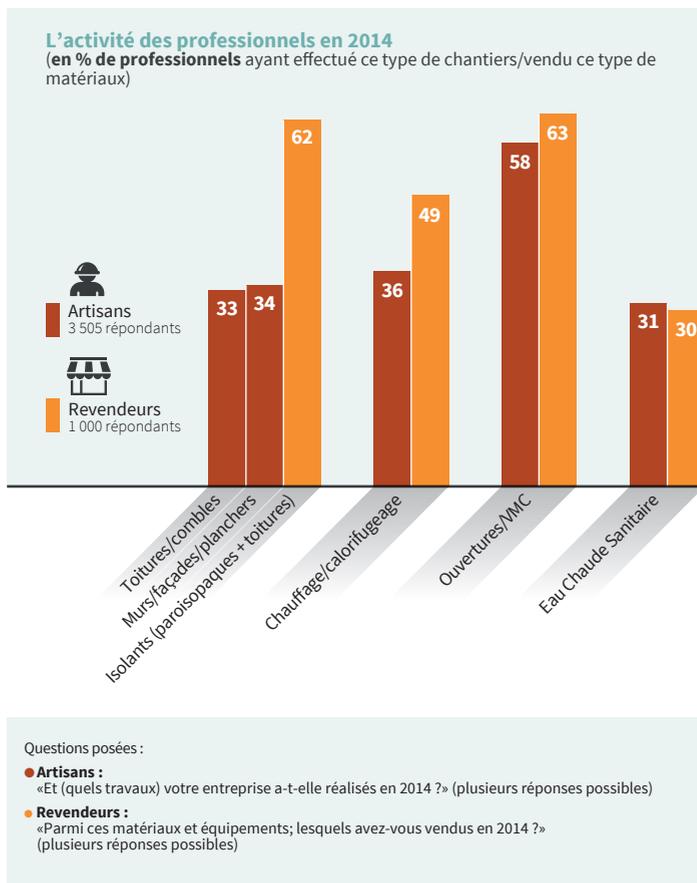
La part du chiffre d'affaires réalisé en 2014 via la rénovation de logements de particuliers s'établit à 35 % et la rénovation énergétique à 14 % de ce même chiffre d'affaires global.

Pour les revendeurs, la part du chiffre d'affaires réalisé en 2014 via la vente de matériaux et équipements aux particuliers s'établit à 31 % pour le commerce de gros et à 82 % pour le commerce de détail.

Les ouvertures et systèmes de ventilation représentent pour 2014 le premier poste de travaux effectués par les artisans (58 %) et de matériaux ou équipements vendus par les revendeurs (63 %), au coude à coude avec les postes de toitures/combles et parois opaques (un tiers des chantiers des artisans pour chacun de ces 2 postes et 62 % des ventes au global des revendeurs).

Viennent ensuite les systèmes de chauffage/calorifugeage (1 vente sur 2 pour les revendeurs et plus d'un chantier sur 3 pour les artisans).

Les travaux sur les systèmes d'eau chaude sanitaire sont les moins fréquents ; ils représentent un peu moins d'un tiers de l'activité des artisans et des revendeurs.





Une assez bonne connaissance des aides financières à la réalisation de travaux énergétiques par les professionnels⁴

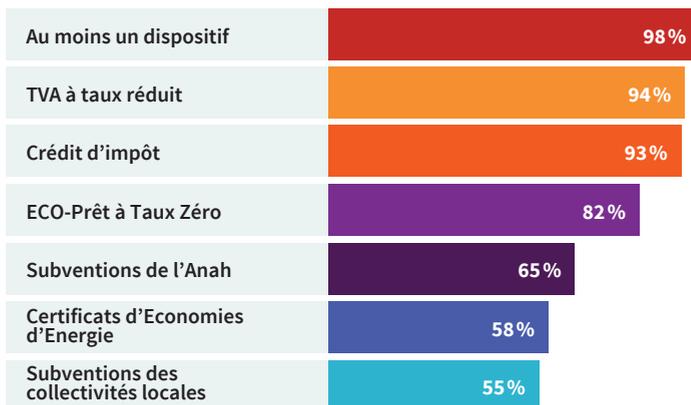
(Résultats issus de l'enquête offre)



Notoriété des aides auprès des artisans

Interrogés sur les différentes aides à la rénovation énergétique, les artisans s'avèrent plutôt au fait des dispositifs. Tous ont entendu parler d'au moins une aide, la TVA réduite et le CIDD⁵ prenant la tête du classement avec respectivement 94% et 93% de taux de notoriété.

Les Certificats d'Economies d'Energie et les aides des collectivités locales (région, département...) figurent parmi les aides les moins connues par les artisans.



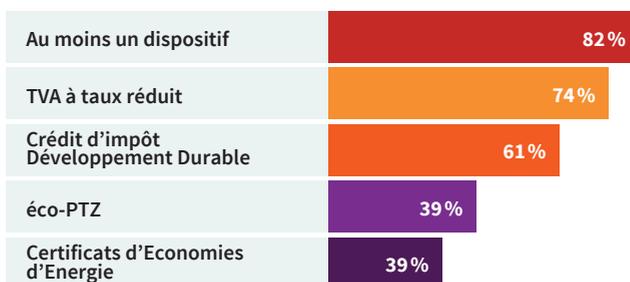
3 505 répondants

«Parmi ces dispositifs d'aide à la réalisation de travaux, lesquels connaissez-vous ne serait-ce que de nom ?»



Promotion auprès des clients

Le dispositif le plus promu par les artisans auprès des clients est la TVA à taux réduit, suivie du CIDD :



3 505 répondants

«Et quels sont ceux dont vous parlez à vos clients ?»



33 %

des artisans déclarent que le passage du crédit d'impôt à 30% suite à l'évolution du CIDD en CITE a augmenté ou va augmenter leur nombre de commandes.

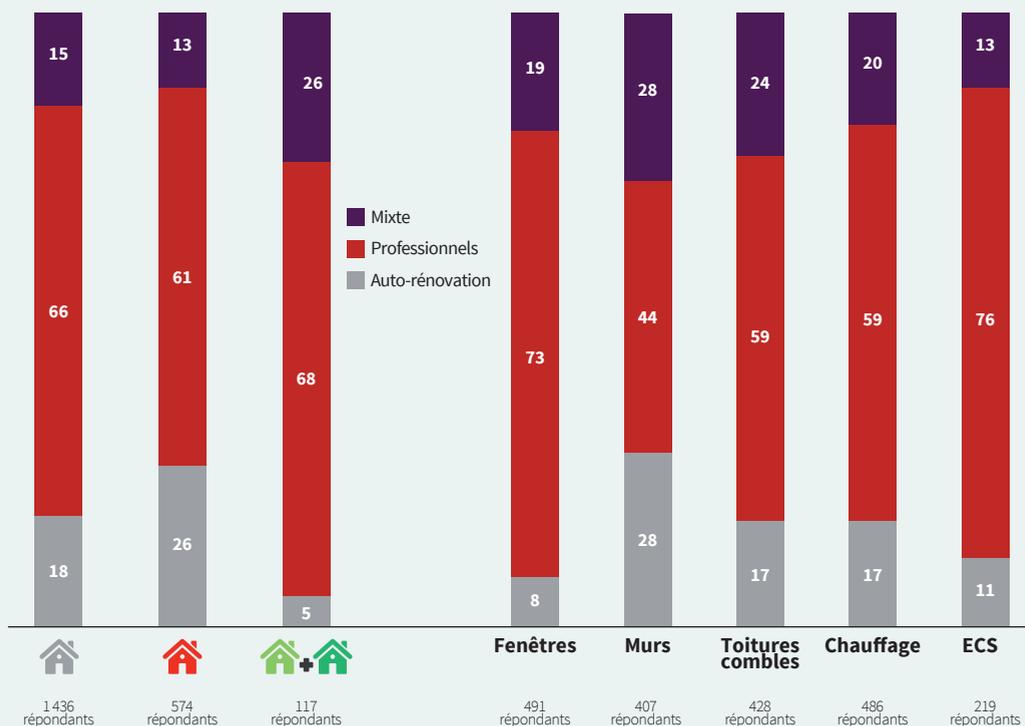
⁴ Voir les pages 22 à 23 pour les résultats auprès des ménages.

⁵ Le Crédit d'Impôt Développement Durable est devenu Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique le 1er septembre 2014.



Le recours aux professionnels est de mise pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique

Auto-rénovation et/ou recours aux professionnels selon les travaux effectués (en %)



Quel que soit le niveau de rénovation, une large majorité de ménages recourt aux professionnels pour réaliser les travaux. Un comportement toutefois plus fréquent parmi les foyers ayant mené une rénovation performante ou très performante.

Selon le type de travaux, l'auto-rénovation occupe une place plus ou moins secondaire : ainsi un poste moins technique tel que la rénovation des murs se prête-t-il plus à l'auto-rénovation que la pose de fenêtres ou d'un système d'eau chaude sanitaire.

Notons qu'une part non négligeable des ménages s'investit dans les travaux, (cf «Mixte» dans le graphique) en prenant en charge une partie des tâches, notamment sur les travaux touchant à la toiture, aux combles et aux murs.





Le recours aux professionnels est de mise pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique (suite)

Les coûts moyens des travaux varient fortement selon la prise en charge des travaux par un professionnel ou non : la dépense en auto-rénovation s'établit en moyenne à 1 074 € par action, tandis qu'elle atteint près de six fois ce budget en cas de recours aux professionnels (6 159 € en moyenne par action). Un partage des tâches entre le particulier et le professionnel permet de réduire la facture à 4 271 € en moyenne par action.

Les types d'accompagnement dans le suivi des travaux

Très rares sont les ménages faisant appel à un professionnel pour définir et/ou coordonner leurs travaux, qui ne soit pas l'artisan ou l'entreprise en charge des travaux. Le cas échéant, la prestation a été assurée par le fournisseur d'énergie, un organisme public, un bureau d'études techniques ou un architecte.

Coût moyen des rénovations



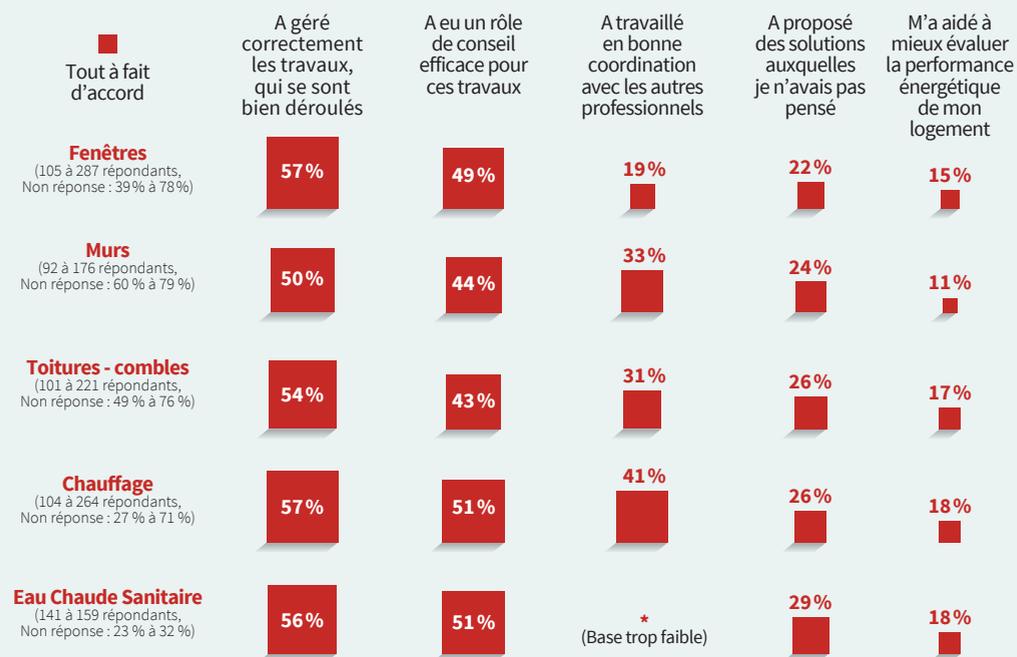
Types d'accompagnement relatifs aux travaux (hors professionnel(s) ayant réalisé les travaux)





Les ménages sont globalement satisfaits des professionnels intervenus sur les travaux de leur logement

Opinion sur l'intervention de l'artisan ou l'entreprise ayant réalisé les travaux



«Etes-vous d'accord avec les phrases suivantes concernant l'artisan ou l'entreprise ayant réalisé les travaux ?»

Les ménages affichent un niveau de satisfaction relativement correct à l'égard des travaux effectués par les artisans et ce, quel que soit le type de chantier.

Environ la moitié des ménages est tout à fait d'accord avec le fait que les artisans ont bien géré le chantier et ont eu un rôle de conseil efficace.

En moyenne un quart d'entre eux est tout à fait d'accord avec le fait que les

professionnels ont fait preuve de proactivité, et 1 ménage sur 6 est tout à fait convaincu que l'artisan l'a aidé à évaluer la performance énergétique du logement.

La collaboration avec les autres professionnels est très variable en fonction du type de chantier : la satisfaction est bien supérieure dans le cas de travaux sur le chauffage que dans celui de travaux sur les fenêtres notamment.

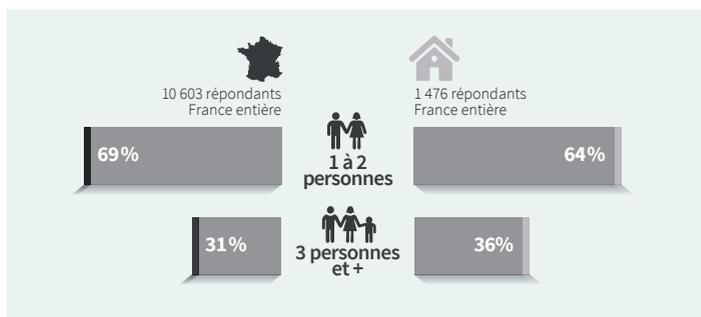
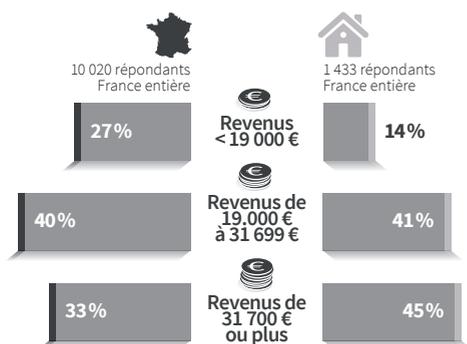
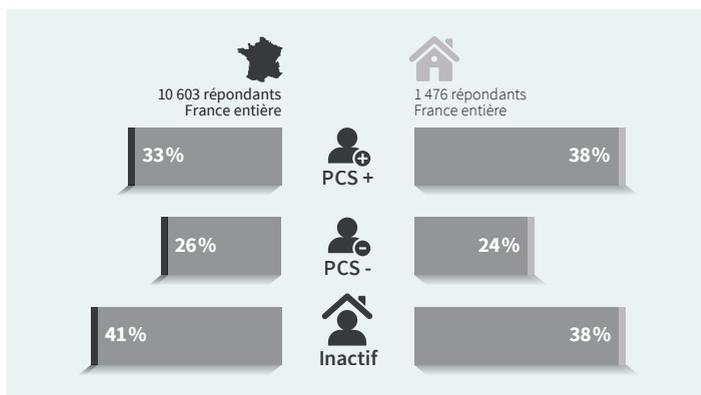




Profil des ménages ayant réalisé des travaux de rénovation entre 2012 et 2014 (avec ou sans impact énergétique)

Ces travaux sont plus souvent le fait de ménages comptant 3 personnes ou plus (36 % vs. 31 % pour l'ensemble des ménages français), actifs et plutôt aisés (PCS+ [Professions et Catégories Socioprofessionnelles supérieures] : 38 % vs. 33 %, revenus déclarés d'au moins 31 700 € annuels : 45 % vs. 33 %).

Le profil des ménages ayant réalisé une rénovation performante ou très performante est très similaire à celui des ménages qui ont fait des travaux de rénovation (tout type de niveau confondu).





Un niveau de rénovation énergétique lié avant tout au type de logement et au statut d'occupation des ménages

La réalisation de travaux de rénovation, et en particulier le niveau de la rénovation énergétique globale, tient beaucoup plus aux caractéristiques du logement et à la situation de ses occupants qu'au profil sociodémographique des ménages.

Dans près de 9 cas sur 10, **les travaux de rénovation sont réalisés par des ménages propriétaires** (ce taux s'élève à 98 % dans le cas des rénovations énergétiques performantes et très performantes). «L'investisseur» est donc le bénéficiaire des économies générées par la rénovation.

A l'inverse, les rénovations faibles sont plus souvent le fait des locataires, vivant en appartement. Leur liberté d'action (et probablement leur volonté d'investir) est réduite, ce qui engendre un nombre de travaux réalisés plus restreint.

L'achat du logement représente une opportunité de réaliser des travaux pour 11 % des ménages interrogés. Une

	 Situation avant travaux 1 428 répondants	 114 répondants	
	J'occupais le logement	80 %	73 %
	Je venais d'acheter le logement	11 %	21 %
	Statut d'occupation 1 470 répondants		115 répondants
	Locataire	10 %	2 %
	Propriétaire	88 %	98 %

 Le score de cette population est significativement inférieur/supérieur au score de l'autre population.

proportion deux fois plus importante pour les foyers ayant réalisé des travaux performants ou très performants (21 %).

Les logements ayant fait l'objet de rénovations, et encore davantage de rénovations énergétiques performantes ou très performantes, sont les maisons individuelles, en raison des plus grandes facilités d'intervention sur ce type de

logement (le propriétaire est seul décisionnaire, les travaux peuvent être réalisés par les artisans et petites entreprises...). De manière liée, les logements de superficie supérieure à 100 m², comprenant au moins 4 pièces, ont davantage fait l'objet de travaux de rénovations, et en particulier des rénovations performantes ou très performantes.

	 10 407 répondants France entière	 1 462 répondants	 116 répondants	
	Type de logement			
	Appartement	43 %	29 %	12 %
	Maison	56 %	70 %	87 %
	Nombre de pièces			
	1-3 pièces	38 %	24 %	14 %
	4 pièces et plus	62 %	76 %	86 %
	Superficie moyenne du logement	96 m ²	108 m ²	122 m ²

Pour rappel : l'enquête ne couvre pas les parties communes des immeubles.

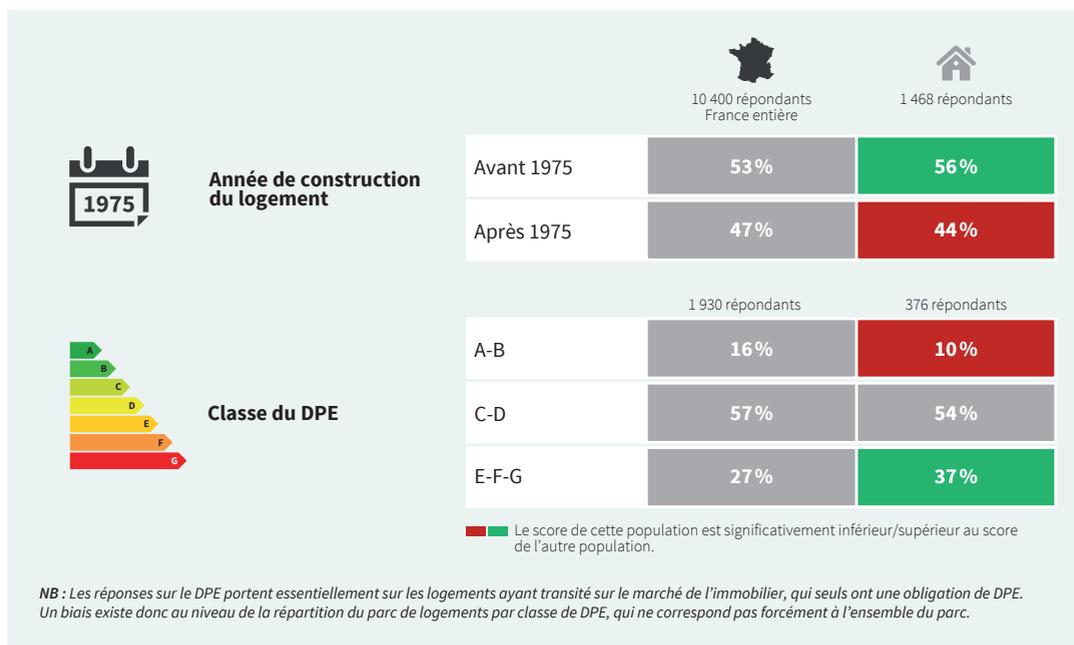




Un niveau de rénovation énergétique lié avant tout au type de logement et au statut d'occupation des ménages (suite)

D'autre part, les ménages qui ont fait des travaux de rénovation occupent davantage des logements anciens (construits avant 1975), logiquement moins performants énergétiquement et majoritairement classés E/F/G sur l'échelle du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE). La recherche de

gains énergétiques pour réduire leur facture s'avère donc plus cruciale pour ces ménages. Cette optimisation énergétique s'avère d'autant plus nécessaire que les logements concernés sont des grandes maisons, donc particulièrement énergivores.





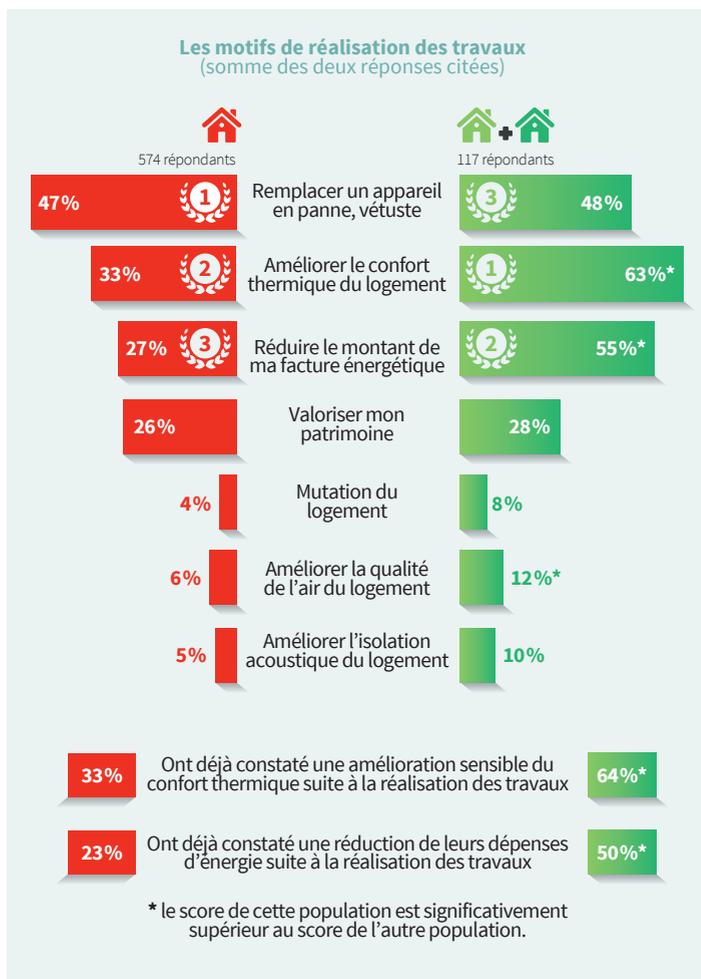
Améliorer le confort thermique du logement : la motivation première d'une rénovation performante ou très performante

Les facteurs déclencheurs des travaux de rénovation varient selon le niveau de rénovation réalisée.

Ainsi, lors d'une rénovation performante ou très performante les ménages souhaitent en priorité :

- 1 Accroître le confort thermique de leur logement (bénéfice sensiblement constaté dans 64 % des cas après les travaux, et un peu constaté dans 34 % des cas),
 - 2 Réduire le montant de leurs factures énergétiques (effectivement observé dans 50 % des cas suite aux travaux, et 46 % pensent le constater prochainement) ;
 - 3 Et, dans une moindre mesure, remplacer un appareil vétuste (48 %).
- Valoriser son patrimoine constitue une motivation plus secondaire (28 %). La faible différence entre ce pourcentage et celui observé pour les rénovations faibles laisse également penser que la notion récente de « valeur verte » peine à s'inscrire dans les mentalités.

A l'inverse, dans les rénovations faibles, remplacer un appareil vétuste est la raison la plus répandue 1. Celle-ci est à l'origine des travaux dans près d'un cas sur deux. L'amélioration du confort thermique (33%) 2 et la réduction des factures énergétiques (27%) 3 sont également des motivations importantes ; or les travaux entrepris n'ont a priori pas pu pleinement servir ces deux objectifs : en effet, seuls 33 % ont noté une amélioration du confort thermique et 23 % une réduction de leurs dépenses d'énergie.





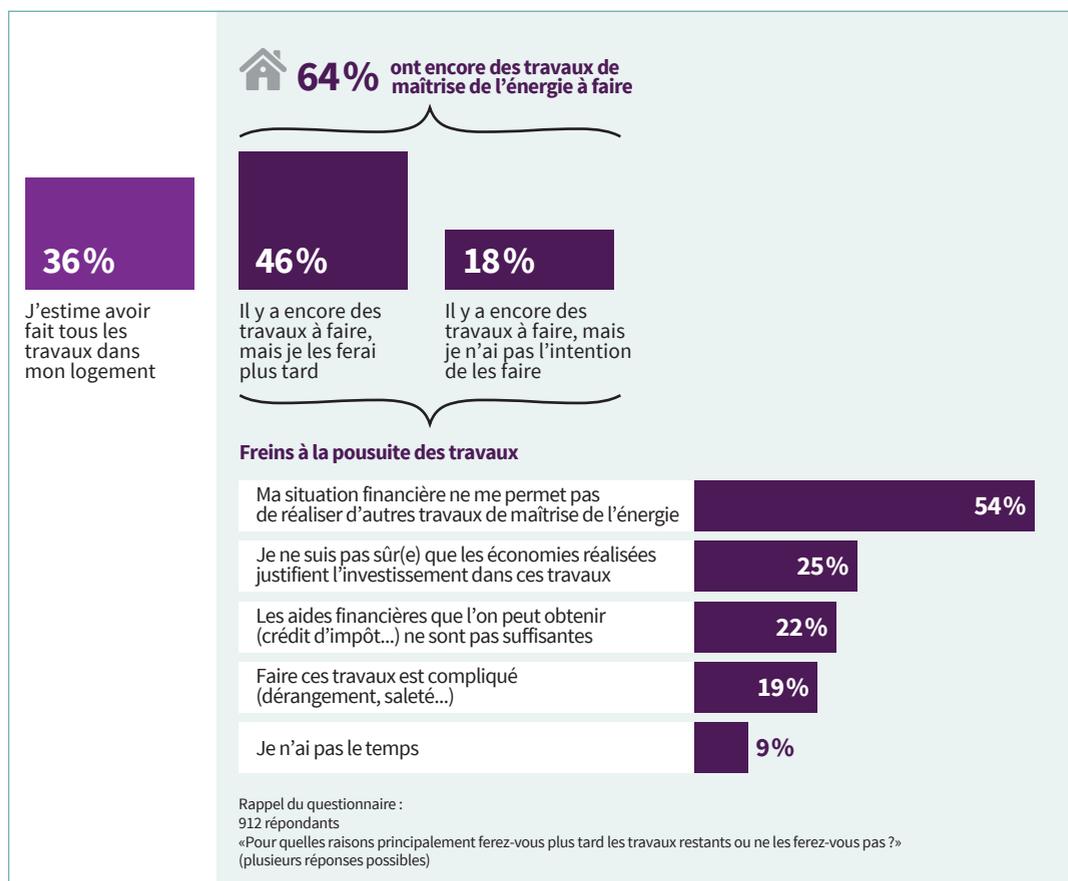
Les raisons financières : un obstacle majeur à la poursuite des travaux de maîtrise de l'énergie

Près de deux tiers des ménages ayant réalisé des travaux de rénovation déclarent en avoir encore à réaliser. Mais près d'un sur deux repousse ce projet et près d'un sur cinq n'a pas l'intention de les mener.

L'impact financier de ces chantiers sur le budget des foyers en freine la réalisation (54%), d'autant que les aides

financières potentielles sont jugées insuffisantes pour 22 % des ménages.

Mais au-delà des contraintes financières, une part non négligeable des ménages reste à convaincre de l'intérêt de ces travaux : 25 % doutent en effet du bon retour sur investissement des travaux.



1 426 répondants

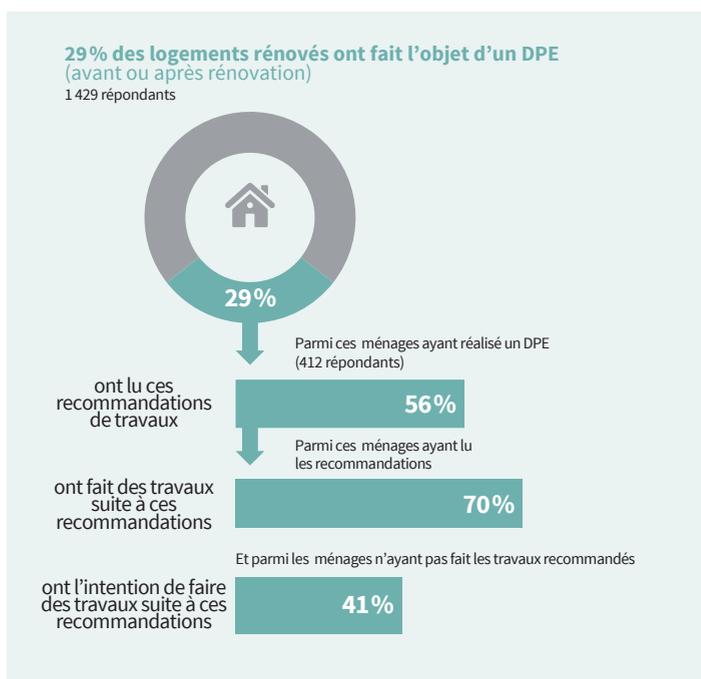
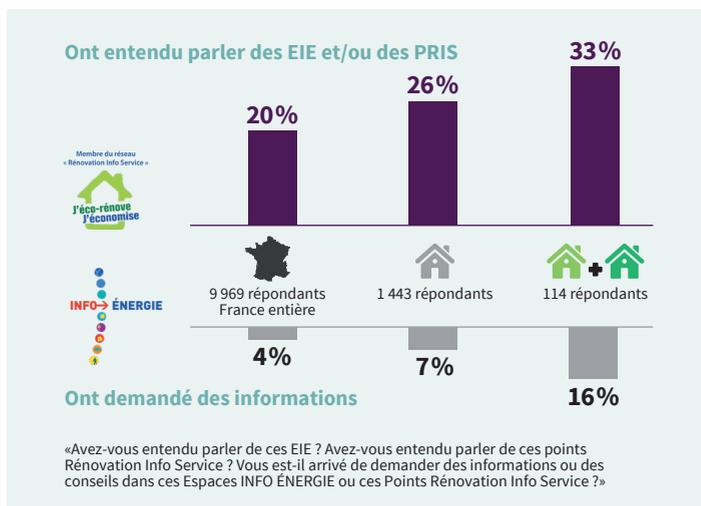


Guichets d'informations et DPE : des dispositifs qui jouent leur rôle d'incitation à la rénovation

En France, 1 ménage sur 5 a déjà entendu parler des EIE ou des PRIS⁶. Ce ratio passe à 1 sur 4 pour les ménages qui ont fait des travaux, et même 1 sur 3 pour ceux qui ont réalisé une rénovation performante ou très performante.

Parmi ces derniers, 16 % se sont d'ailleurs renseignés auprès de ces espaces, soit 2 fois plus que les ménages qui ont fait des travaux de rénovation au global.

29 % des logements qui ont bénéficié de travaux de rénovation ont fait l'objet d'un Diagnostic de Performance Energétique⁷. Après de ces foyers, le DPE a clairement eu un effet incitatif puisque 70 % des ménages ayant lu les recommandations indiquées ont fait des travaux suite à cela, et 41 % des ménages n'ayant pas fait ou pas fini ces travaux recommandés ont l'intention de le faire sous 2 ans.



6 EIE : Espaces Info-Energie / PRIS : Points Rénovation Info Service

7 Le questionnaire OPEN ne permet pas de distinguer si le DPE a été réalisé en amont, pendant ou après les travaux réalisés.





Un ménage sur cinq ayant réalisé des travaux de rénovation les a financés par un emprunt

80 % des ménages ont financé leurs travaux de rénovation sur fonds propres, 20 % ont contracté un prêt pour les financer.

Le recours à un financement extérieur est plus courant dans le cadre d'une rénovation performante ou très performante, donc plus coûteuse : deux fois plus de ménages que la moyenne ont emprunté pour procéder à ce type de rénovations (41 %). Parmi eux, 11 % déclarent avoir sollicité un éco-PTZ, un recours qui pourrait être plus systématique puisque ces ménages remplissent a priori⁸ les conditions d'éligibilité à ce type de prêt.

Les prêts, d'une valeur moyenne déclarée supérieure à 10 000 €, ont été contractés pour une durée moyenne de plus de 5 ans.

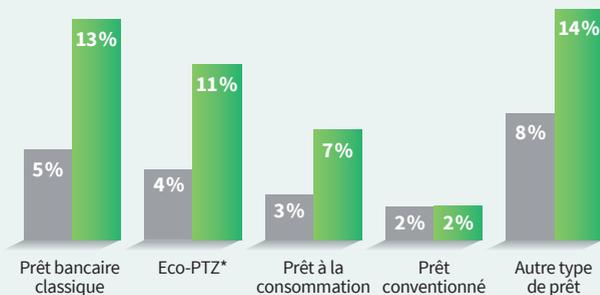
20% des ménages ayant réalisé des travaux ont eu recours à un prêt



et **41%** parmi les ménages ayant fait une rénovation performante ou très performante



Prêts souscrits pour les travaux



1.476 répondants



117 répondants

«Avez-vous eu recours aux prêts suivants ?»

* Il est possible que l'éco-PTZ ait été confondu avec le PTZ.

Conditions d'emprunt

Montant moyen des prêts (hors intérêt)

10 267 €

121 répondants
Non réponse : 59%

Taux moyen des prêts (TAEG)

3%

167 répondants
Non réponse : 43%

Durée moyenne des prêts

5 ans 1/2

207 répondants
Non réponse : 28%



Des aides publiques plutôt bien connues des ménages

Un peu plus de 6 ménages français sur 10 connaissent au moins de nom une des aides à la rénovation énergétique disponibles. Logiquement, les ménages ayant réalisé des travaux de rénovation sont plus au fait de ces dispositifs (près de 8 sur 10).

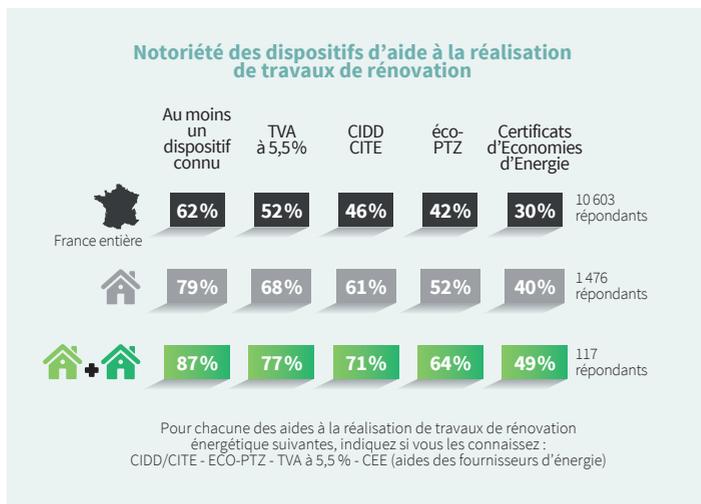
Les dispositifs les plus connus (et les plus utilisés par les ménages) sont également les plus promus par les artisans :

- 1 ménage sur 2 connaît la TVA réduite, un taux de notoriété qui monte à 68 % parmi les ménages ayant réalisé des travaux de rénovation, et à 77 % parmi ceux qui ont fait une réalisation performante ou très performante,
- pour le CIDD : le taux de notoriété est respectivement de 46 %, 61 % et 71%.

Vient ensuite l'éco-PTZ, connu par 4 ménages sur 10 en France, par plus d'un sur deux ayant fait des travaux, et près des deux tiers des foyers ayant effectué une rénovation performante ou très performante.

Les Certificats d'Economies d'Energie recueillent les taux de notoriété les plus faibles, à respectivement 30 %, 40 % et 49 %.

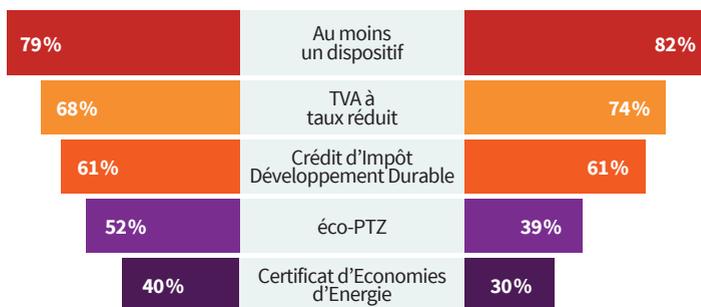
Par ailleurs, les dispositifs les plus connus par les ménages ayant réalisé une rénovation sont logiquement les plus promus par les artisans auprès des clients.



Notoriété auprès des ménages ayant fait des travaux



Promotion auprès des clients



1 476 répondants
«Quelles aides à la réalisation de travaux de rénovation énergétiques connaissez-vous ?»

3 505 répondants
«Et quels sont ceux dont vous parlez à vos clients ?»





Les aides accordées allègent la facture travaux des ménages de 17 %

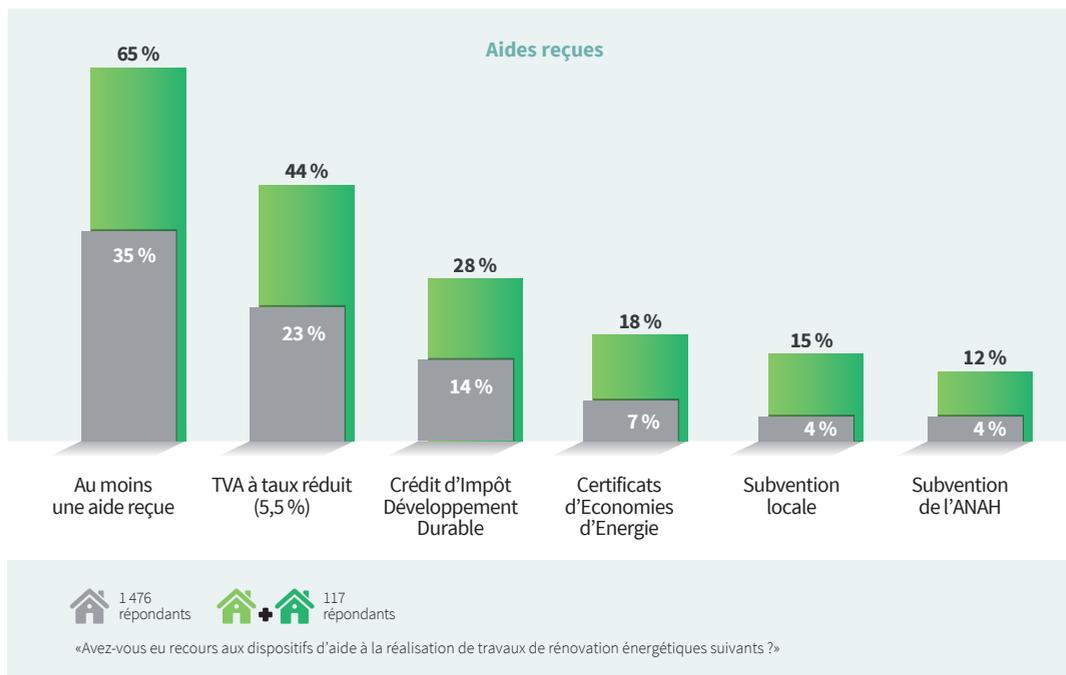
La TVA réduite et le CIDD sont les dispositifs les plus utilisés par les ménages.

La TVA à 5,5 % est de loin le dispositif qui profite le plus aux ménages. Le recours aux professionnels étant de mise lors de la réalisation des travaux de rénovation, près d'un quart des foyers ayant réalisé des travaux en a bénéficié, et même 44 % des ménages ayant opté pour une rénovation performante ou très performante. Ce taux réduit permet de limiter l'impact des travaux sur le budget des ménages (30 %) et bien sûr de solliciter plus facilement un professionnel (25 %).

Le CIDD a été accordé à 14 % des ménages ayant fait des travaux au global. Seuls 28 % des logements à rénovation performante ou très performante en ont bénéficié, alors qu'en théorie ils réunissaient les conditions d'éligibilité. Cette aide permet de réduire l'impact des travaux sur le budget des ménages (33 %) mais constitue également un élément déclencheur du projet de rénovation pour un quart d'entre eux.

Les Certificats d'Economies d'Energie ont quant à eux bénéficié à 7 % des ménages ayant fait des travaux au global, et à près d'un ménage sur cinq pour les rénovations performantes ou très performantes.

Les subventions de l'ANAH et les subventions locales ont chacune profité à 4 % des foyers qui ont fait des travaux et à plus de 10 % des ménages ayant effectué une rénovation performante ou très performante.





En moyenne, les aides permettent de diminuer **17 %** de les dépenses des ménages

Estimation sur la base des déclarations de dépenses, **tous travaux confondus** (y compris les travaux dits «complémentaires»), que les ménages se soient référés à leur factures ou non.

Impact des aides reçues sur le projet de travaux

(ménage ayant réalisé des travaux de rénovation et ayant eu recours aux dispositifs d'aide)

Toutes aides confondues		Crédit d'Impôt Développement Durable	TVA à taux réduit
32%	1	33%	30%
22%	2	16%	25%
20%	3	25%	14%
10%		9%	10%
10%		9%	9%
8%		7%	7%
3%		2%	4%
393 répondants Non réponse : 24 %		157 répondants Non réponse : 26 %	207 répondants Non réponse : 38 %

«Que vous a permis principalement l'aide reçue ou déduite ? (2 réponses possibles)
Le nombre de répondants est trop faible pour indiquer les réponses pour les autres aides.





Annexes : méthodologie

Déroulé de l'enquête

L'observatoire OPEN se décompose en 2 volets :

1 UNE ANALYSE DE LA DEMANDE

à travers une étude réalisée auprès d'un échantillon national représentatif des ménages français.

L'interrogation des ménages s'est déroulée en deux phases :

● **Phase 1** : ce volet constitue le socle du dispositif de connaissance du marché, et a pour objectif spécifique de recenser et d'identifier les foyers ayant réalisé les travaux entrant dans le spectre d'OPEN.

▶ Un questionnaire a été adressé par voie postale aux 15 000 ménages du panel postal Métascope de TNS Sofres. L'échantillon est national représentatif selon les critères sociodémographiques issus de la structure de l'Enquête Emploi (région croisée par la taille d'agglomération, nombre de personnes dans le foyer croisé par l'âge de la personne de référence, et PCS (Profession et Catégorie Socioprofessionnelle) de la personne de référence), réactualisée annuellement avec les données de cadrage de l'INSEE sur la taille de la population par redressement statistique. Un redressement a également été effectué sur des critères 2014 issus du CEREN : type de logement et de chauffage, et ancienneté du logement.

▶ Les résultats portent sur le logement «repère» de chaque ménage : il s'agit du logement dans lequel les travaux ont été le plus coûteux. Si le ménage n'a pas effectué de travaux, son logement repère est sa résidence principale (97 % des ménages ont pour logement repère leur résidence principale). Cependant aucune distinction n'a été faite dans les calculs et l'analyse en raison de la faiblesse des bases pour les logements autres que la résidence principale.

▶ 10 603 questionnaires ont été retournés et exploités en avril 2015, permettant de déterminer le nombre de ménages ayant mené des travaux OPEN (commencés en 2012 au plus tôt et s'étant tous achevés en 2014), soit 2 322 ménages.

● **Phase 2** : un second questionnaire a été posté à ces 2 322 ménages dans lequel ils ont détaillé l'ensemble des travaux réalisés durant cette période. 1 476 questionnaires utiles ont été retournés et exploités en mai 2015.



Des extrapolations (nombre de logements, niveau de rénovation globale, dépenses...) ont été faites à partir de ces 1 476 questionnaires. Or, une partie non négligeable des ménages ayant déclaré des travaux dans la 1^{ère} phase n'ayant pas participé à la 2^{ème} phase d'enquête, ces extrapolations doivent être prises avec précaution, car nous ignorons dans quelle mesure leurs réponses auraient pu impacter les résultats.

2 UNE ANALYSE DE L'OFFRE

avec l'interrogation de professionnels (ont été interrogés les interlocuteurs les plus à même de fournir des réponses - dirigeant, directeur commercial ou responsable financier) :

Deux cibles de professionnels ont été interrogées par téléphone du 17 juin au 24 juillet 2015 sur leur activité au cours de l'année 2014 (uniquement) :



3 505 artisans de codes NAF au sein de la catégorie 41 ou 43, dont le patron a le statut d'artisan et l'établissement comporte moins de 10 salariés. L'échantillon a été raisonné de manière à représenter les différentes tailles d'établissement et de disposer d'au minimum 120 interviews par type de travaux classé OPEN. Un redressement a ensuite été appliqué pour garantir la représentativité de l'échantillon sur les critères croisés taille d'entreprise par région.



1 000 revendeurs : 592 commerces de gros (code NAF 46) et 408 commerces de détail (code NAF 47).

	Synthèse des cibles interrogées	Nombre d'interviews
Etude de la demande	Echantillon national représentatif de ménages français	10 603
	Ménages interrogés sur le détail de leurs travaux OPEN	1 476
Etude de l'offre	Artisans	3 505
	Revendeurs	1 000
	<i>Dont commerces de gros</i>	592
	<i>Dont commerces de détail</i>	408

Méthodologie de classification

OPEN 2014 vs OPEN 2015 :

Pourquoi les chiffres ne sont-ils pas comparables ?

Les résultats des précédentes enquêtes OPEN ne peuvent être comparés à ceux de cette nouvelle version de l'enquête, du fait de plusieurs facteurs :

- Le périmètre temporel retenu : l'enquête 2015 retient comme périmètre temporel les ménages déclarant avoir mené au moins un geste achevé en 2014 dans leur logement, avec une prise en compte de l'ensemble des gestes achevés dans ce même logement sur la période 2012-2014. Ce périmètre particulier permet de bien intégrer les rénovations performantes qui ne se déroulent que rarement sur une seule année civile. Cette période de comptabilité est différente des précédentes enquêtes OPEN.
- La classification des gestes est différente des précédentes enquêtes. Le découpage par poste n'est pas identique, et les critères de performance peuvent varier (cf. paragraphe «Détail de la performance des gestes, par poste» en page 25 pour plus de détails). Ces derniers ont notamment été ajustés dans un objectif de transparence entre les niveaux de performance OPEN et les aides publiques (CIDD...).
- La classification globale des rénovations en quatre niveaux («faible», «moyenne», «performante», «très performante») diffère aussi des précédentes enquêtes et de leur qualification en trois niveaux (1 étoile, 2 étoiles et 3 étoiles).

DU NIVEAU DE PERFORMANCE DE CHAQUE POSTE...

La classification des rénovations OPEN repose sur l'identification du niveau de performance des gestes réalisés pour les cinq postes de travaux suivants :

- **Chauffage** : le remplacement d'un système de chauffage,
- **ECS** : le changement du système de production d'Eau Chaude Sanitaire,
- **Murs** : les travaux sur les murs donnant sur l'extérieur (isolation thermique par l'intérieur ou l'extérieur),
- **Toiture/Combles** : les travaux sur la toiture ou les combles,
- **Fenêtres** : le remplacement de fenêtres et/ou de vitrages.

Les gestes effectués sur les 5 postes sont classés en trois niveaux de performance :

Les gestes de niveau «Faible» reflètent des travaux n'ayant pas ou peu d'impact énergétique. Ces travaux sont par exemple des travaux sur parois opaques (murs et toitures/combles) sans isolation, ou à isolation très faible. Les systèmes énergétiques installés sont des convecteurs électriques, des chaudières standards ou basse température. Le poste fenêtre à ce niveau correspond à une action très partielle de remplacement des vitrages du logement, ou à l'utilisation de simples vitrages.

Les gestes de niveau «Moyen» comprennent des actions ayant une efficacité énergétique réelle, mais qui ne sont pas a priori⁹ éligibles aux aides de l'Etat. Ces gestes concernent des actions d'isolation des parois opaques qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité aux aides publiques. Les systèmes énergétiques sont de type Pompe à chaleur Air/Air, raccordement en réseau de chaleur ou installation d'un

⁹ Les ménages concernés n'ont pas forcément eu recours à une aide et n'ont pas tous indiqué l'éligibilité effective de leurs travaux. Ainsi, le caractère «éligible» de leur geste provient d'une analyse technique - et donc «théorique» - de leur action. D'où la formule «a priori».



système indépendant au bois-bûche. La part des fenêtres remplacées dans le logement est significative et les vitrages sont de type double vitrage.

Les gestes de niveau «Performant» concernent des gestes a priori¹⁰ compatibles avec les niveaux requis pour l'obtention des aides de l'Etat (CIDD¹¹/éco-PTZ) et ayant un impact énergétique important sur le logement. Ces gestes concernent des isolations performantes sur plus de 50 % de la surface des parois, avec des matériaux performants. Les systèmes de chauffage concernés sont les pompes à chaleur Air/Eau ou géothermiques, les chaudières à condensation, les chaudières bois... Les vitrages installés sont de type double vitrage à isolation renforcée ou triple vitrage, et représentent plus de 50 % des vitrages du logement.

Les différents critères retenus pour la classification des gestes sont précisés dans le paragraphe «Détail de la performance des gestes, par poste» (p. 25).

Lorsque plusieurs gestes sont réalisés au sein d'un même poste, la performance de rénovation du poste est qualifiée à l'aide de la meilleure performance de chacun des gestes.

Ex. : dans le cas d'un logement isolé par l'extérieur sur 60m² de murs (geste «performant»), et par l'intérieur pour une pièce représentant 10 % des surfaces déperditives (geste «faible»), la rénovation du poste «MURS» est alors considérée comme «performante».

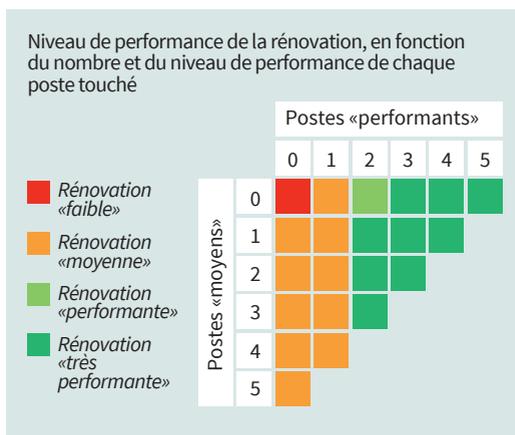
Les ménages peuvent avoir réalisé des travaux dits «complémentaires», tels que l'installation ou le changement du système de ventilation, l'installation de volets, le remplacement d'une porte, des travaux sur planchers, le calorifugeage ou le remplacement des émetteurs de chaleur, ou l'installation d'un système de régulation. La performance de ces travaux complémentaires n'est pas analysée. Ces postes n'apparaissent donc pas dans les 5 postes principaux. En effet, ces actions n'entrent pas strictement dans les actions pré-listées de l'éco-PTZ, qui a servi de base de réflexion pour le travail de classification.

... À LA CLASSIFICATION DES RÉNOVATIONS

C'est la combinaison du nombre de postes touchés et de la performance de l'intervention qui détermine la classification de la rénovation, selon les 4 niveaux suivants :

- **Rénovation «Faible»** : le logement a bénéficié de gestes dont la performance maximum est «faible». Le logement ayant seulement bénéficié d'actions sur les postes dits «complémentaires» (et dont la performance n'est donc pas évaluée) entre également dans cette catégorie.
- **Rénovation «Moyenne»** : le logement a bénéficié d'au moins un geste de niveau «Moyen» ou «Performant» dans l'un des cinq postes retenus, avec au maximum un geste «Performant».
- **Rénovation «Performante»** : le logement a bénéficié de deux gestes de niveau «Performant» dans deux postes différents. Si des gestes ont été réalisés dans d'autres postes, ils sont de niveau «Faible».
- **Rénovation globale «Très performante»** : le logement a bénéficié d'au moins trois gestes de niveau «moyen» ou «performant» au sein de trois postes différents, dont au moins deux gestes de niveau «performant». Cette catégorie rassemble donc toutes les rénovations comprenant un bouquet de travaux concernant trois postes ou plus, dont au moins un sur l'enveloppe.

Le schéma ci-dessous résume la classification des rénovations, en fonction du nombre et du niveau de performance des postes touchés :



¹⁰ Id. note précédente

¹¹ Le Crédit d'Impôt Développement Durable est devenu Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique le 1^{er} septembre 2014

COMBIEN CONSOMMENT LES LOGEMENTS APRÈS DES RÉNOVATIONS «PERFORMANTES» OU «TRÈS PERFORMANTES» ?

La réponse dépend fortement de la consommation énergétique globale initiale du logement. Néanmoins, la classification OPEN des rénovations a été redéfinie pour assurer une meilleure correspondance avec les aides publiques, notamment le CIDD et l'éco-PTZ. Ainsi, les rénovations OPEN «performantes» et «très performantes» sont a priori éligibles aux dispositifs financiers pré-cités.

Ainsi, il est donc en théorie possible de considérer, pour des logements construits après 1948 et concernés par ces rénovations «performantes» ou «très performantes», que les consommations énergétiques globales évoluent tel que l'exige l'éco-PTZ¹² pour l'option «performance globale» :

Consommation énergétique globale...	
... avant travaux	... après travaux
≥ 180 kWh/m ² /an	≤ 150 kWh/m ² /an
< 180 kWh/m ² /an	≤ 80 kWh/m ² /an

DÉTAIL DE LA PERFORMANCE DES GESTE, PAR POSTE

● Poste «Chauffage»

	OPEN 2015
FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Chaudière standard ou basse température (hors bois) ● Radiateurs, sèche-serviette ou convecteurs électriques fixes, ● Radiateur mobile ● Cheminée foyer ouvert ● Autres (hors bois)
MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ● PAC Air/Air ● Réseaux de chaleur ● Insert et poêles au bois bûche
PERFORMANT	<ul style="list-style-type: none"> ● PAC Air/Eau, Sol/Eau, Eau/Eau ● Système Solaire Combiné ● Chaudière micro-cogénération ● Chaudière condensation ● Chaudière bois ● Poêle au bois granulés ou plaquettes

● Poste «Eau Chaude Sanitaire»

SYSTÈME INSTALLÉ	NIVEAU ATTRIBUÉ
<ul style="list-style-type: none"> ● Chauffage Central Collectif ● Chauffage Central Individuel ● Ballon accumulateur Chauffage Central Individuel 	Cf. «chauffage» Cf. «chauffage» Faible
<ul style="list-style-type: none"> ● Ballon Indépendant électrique ● Chauffe-eau instantané ● Chauffe-eau thermodynamique ● Chauffe-eau Solaire ● Autre 	Faible Faible Performant Performant Non classé

● Poste «Fenêtres»

L'utilisation du croisement de deux critères ou d'un des critères indiqués ci-dessous permet d'attribuer un niveau au geste. Les critères techniques sont exploités en priorité s'ils sont disponibles.

	OPEN 2015
FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Moins de 20 % des vitrages remplacés ● $U_w > 1,7$ ou $TH < 8$ ● Simple vitrage ● Coût < 1 500 €
MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ● 20 % à 50 % des vitrages remplacés ● $1,7 \geq U_w > 1,4$ (ou $10 > TH \geq 8$) ● Double vitrage ● Coût : entre 1 500 € et 5 700 € en maison individuelle ; entre 1 500 € et 3 800 € en logement collectif
PERFORMANT	<ul style="list-style-type: none"> ● Plus de 50 % des vitrages remplacés ● $U_w \leq 1,4$ (ou $TH \geq 10$) ● Double vitrage à isolation renforcée ou triple vitrage ● Coût : $\geq 5 700$ € en maison individuelle ; $\geq 3 800$ € en logement collectif

¹² Article 9 de l'arrêté du 30 mars 2009 relatif aux avances remboursables sans intérêt destinées au financement de travaux de rénovation



● Poste «Murs»

L'utilisation du croisement de deux critères ou d'un des critères indiqués ci-dessous permet d'attribuer un niveau au geste. Les critères techniques sont exploités en priorité s'ils sont disponibles.

	OPEN 2015
FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation d'un mur sans isolation ● Isolation de moins de 20 % des surfaces déperditives (murs) ou pose de moins de 15 m² d'isolant ● Résistance thermique de l'isolant < 1,5 m².K/W ● Moins de 6 cm d'épaisseur d'isolant ● Action déclarée non éligible aux aides CIDD/éco-PTZ ● Coût < 900 € par logement
MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ● Isolation entre 20 % et 50 % des surfaces déperditives ou pose entre 15 et 50m² d'isolant ● Résistance thermique de l'isolant entre 1,5 et 3,7 m².K/W ● Entre 6 et 14 cm d'épaisseur d'isolant ● Isolation par l'intérieur ● Coût entre 900 et 2 800 € par logement
PERFORMANT	<ul style="list-style-type: none"> ● Isolation de plus de 50% des surfaces déperditives ou pose de 50m² d'isolant ou plus ● Résistance thermique de l'isolant ≥ 3,7 m².K/W ● Plus de 14 cm d'épaisseur d'isolant ● Action déclarée éligible CIDD/éco-PTZ ● Isolation par l'extérieur ou mixte (intérieur et extérieur) ● Coût ≥ 2 800 € par logement

● Poste «Toiture - Combles»

L'utilisation du croisement de deux critères ou d'un des critères indiqués ci-dessous permet d'attribuer un niveau au geste. Les critères techniques sont exploités en priorité s'ils sont disponibles.

	OPEN 2015
FAIBLE	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation sans isolation ● Isolation de moins de 20% des surfaces déperditives ou pose de moins de 10 m² d'isolant ● Résistance thermique de l'isolant < 2,5 m².K/W ● Moins de 9 cm d'épaisseur d'isolant ● Action déclarée non éligible aux aides CIDD/éco-PTZ ● Coût < 700 € par logement
MOYEN	<ul style="list-style-type: none"> ● Isolation entre 20 % et 50 % des surfaces déperditives ou pose entre 15 et 50m² d'isolant ● Résistance thermique de l'isolant entre 2,5 et 4,5 m².K/W ● Entre 9 et 17 cm d'épaisseur d'isolant ● Isolation par l'intérieur ● Coût entre 700 et 1 500 € par logement
PERFORMANT	<ul style="list-style-type: none"> ● Isolation de plus de 50% des surfaces déperditives ou pose de 50 m² d'isolant ou plus ● Résistance thermique de l'isolant ≥ 4,5 m².K/W ● Plus de 17 cm d'épaisseur d'isolant ● Action déclarée éligible CIDD/éco-PTZ ● Isolation par l'extérieur ou mixte (intérieur et extérieur) ● Coût ≥ 1 500 € par logement



TNS Sofres



Représentés par :

- La Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)
- Le service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Groupement d'Intérêt Economique du réseau des Cellules Économiques Régionales de la Construction

TNS Sofres, société du groupe TNS, référence des études marketing et d'opinion

ÉNERGIES DEMAIN, accompagne ses clients dans leur transition énergétique, depuis l'élaboration de la stratégie jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

www.ademe.fr

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



OPEN CAMPAGNE 2015

L'Observatoire Permanent de l'amélioration ENergétique du logement (OPEN) est un outil d'observation national qui permet d'évaluer le nombre et le type de rénovations énergétiques dans les logements ainsi que l'effet de levier de diverses politiques publiques.

La Campagne OPEN 2015 observe et analyse les travaux effectués par les ménages français entre 2012 et 2014.

OPEN se concentre sur le logement résidentiel privé, c'est-à-dire les maisons individuelles et la partie privative des appartements.

Les travaux pris en compte dans cet observatoire sont ceux présentant un potentiel impact sur la performance énergétique du logement. Ils sont regroupés en 5 postes de travaux : chauffage, eau chaude sanitaire, fenêtres, isolation des murs, isolation de la toiture/des combles.

En 2014, plus de 3,5 millions de rénovations de logements ont été achevées, dont 288 000 rénovations performantes ou très performantes.



www.ademe.fr



TNS Sofres



8679

